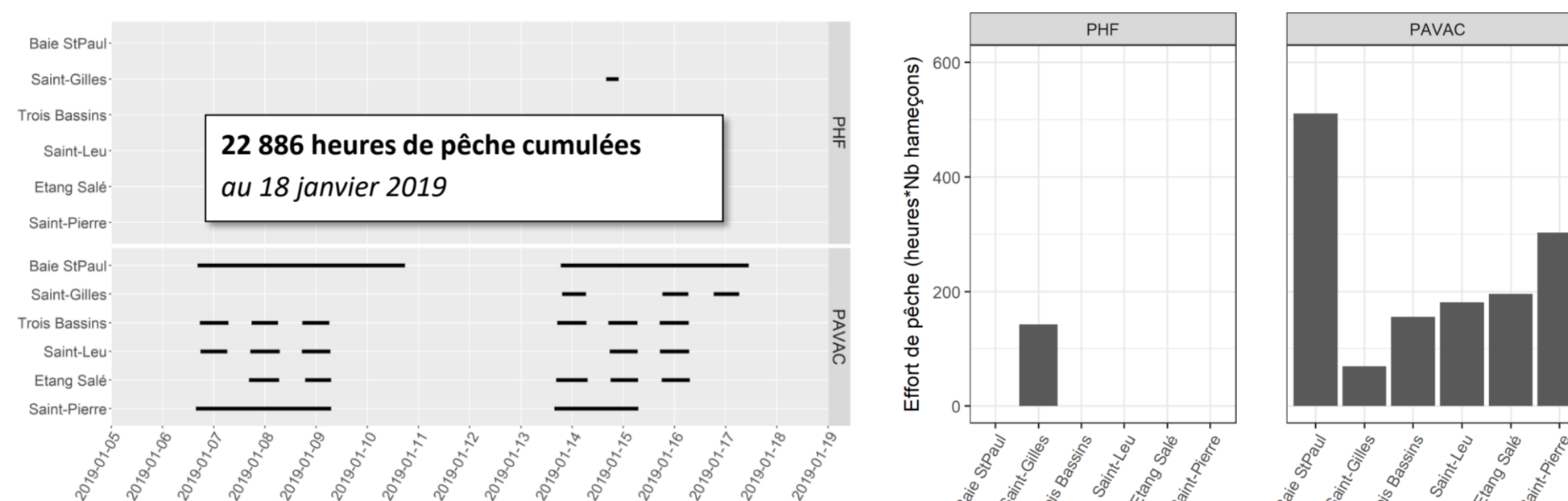


Déploiement opérationnel

Les conditions du début d'année ont été favorables au déploiement régulier d'opérations de pêche en PAVAC. Seule une opération de PHF a pu être menée à Saint-Gilles.

En Baie de Saint-Paul, du fait de captures de requins marteau halicorne, les PAVAC ont été déplacées plus au Sud au cours de la période.



TAUX DE SURVIE DES ESPECES ACCESSOIRES **81%**

CAPTURE DES REQUINS CIBLES

	Bouledogue	Tigre
Prélevés	16	63
Non prélevés*	0	0

Total cumulé au 18 janvier 2019

Captures

(2 requins ciblés et 5 prises accessoires)

- 1 requin tigre M 2,70 m / vivant, prélevé / Baie de Saint-Paul
- 1 requin marteau halicorne M 2,80 m / mort, conservé à bord / Baie de Saint-Paul
- 1 requin marteau halicorne 2 m / vivant, relâché / Baie de Saint-Paul
- 1 requin marteau halicorne F 2 m / vivant, relâché / Baie de Saint-Paul
- 1 raie pastenague F 1,20 m / vivante, relâchée / Saint-Gilles
- 1 raie pastenague F 1,50 m / vivante, relâchée / Saint-Gilles

SYNTHÈSE

La période est marquée par la présence de requins marteau halicorne (*Sphyrna lewini*) dans les captures, en particulier dans la Baie de Saint-Paul.

Deux de ces requins ont été libérés rapidement, grâce à l'intervention directe en canot depuis la plage de Saint-Paul dès l'alerte de capture reçue depuis une PAVAC.

On observe une augmentation de la fréquentation de cette espèce dans les zones de déploiement du programme (une observation d'un banc de requins marteau par un pêcheur à Saint-Leu, Pointe des Châteaux, va également dans ce sens). Ces éléments participent à consolider les indicateurs de suivi à long terme de l'efficacité du programme de pêche de prévention, dont un des objectifs est de favoriser la fréquentation d'espèces moins dangereuses que les requins tigre et bouledogue dans les eaux côtières de La Réunion.

*relâchés, marqués ou échappés